

Publiée le 31/03/2025

COMMUNE DE SORGUES

AMPLIATION

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept mars** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 mars 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal au Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Absent excusé : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Vanessa ONIC, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2025_46

**REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS AUX INTERVENANTS : « ENSEMBLE
FACE AUX RISQUES MAJEURS »**

Le Passeport pour la Cohésion est un projet novateur, Il s'inscrit dans une volonté d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les concitoyens face aux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés.

Les catastrophes naturelles et technologiques telles que les inondations, les feux de forêts, les séismes, etc., font partie intégrante de notre vie. Si ces catastrophes – aussi appelées « risques majeurs » – ne peuvent être évitées, il est en revanche possible d'en atténuer les effets par une politique de prévention et de formations adaptées.

Le Passeport pour la Cohésion ne se limite pas à la simple sensibilisation. Il s'agit d'un véritable programme de formations et conférences, conçu pour permettre d'acquérir les réflexes indispensables à la protection de nos proches. Par des ateliers de secourisme en milieu dégradé, des sessions pratiques et théoriques sur la gestion du stress, des ateliers de médecines générales ainsi que des conférences avec des experts. Ce programme conçu pour être en mesure de comprendre les enjeux, d'être préparé et d'agir en cas de besoin. Mais au-delà de cet aspect éducatif, le Passeport pour la Cohésion a pour ambition de renforcer les liens qui nous unissent. En effet, face aux défis que peuvent représenter les catastrophes naturelles, les accidents ou les crises diverses, la solidarité est notre plus grande force. Ce projet vise à créer une dynamique collective, un véritable élan de solidarité entre les citoyens sorguais.

Il est essentiel que chacun d'entre nous se sente concerné et devienne acteur de la sécurité de notre ville.

L'objectif est à la fois de mobiliser, sensibiliser et de former les citoyens, de renforcer leur cohésion sociale et de leur inculquer la culture de la résilience.

Ensemble, nous pourrons mieux protéger Sorgues et faire face aux défis de demain.

A ce titre, Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Rembourser les conférenciers à hauteur des montants de leurs justificatifs de déplacements (autoroute, train...) sur présentation de ceux-ci. Ces défraiements seront engagés sur l'exercice 2025 sur les dépenses du service proximité et cohésion ligne « risques majeurs » pour un montant maximum par conférencier de 200 €. Le nombre de conférencier à défrayer est de 5.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 mars 2025,

Vu, l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport présenté par Bernard RIGEADE;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le projet passeport pour la cohésion : Ensemble face aux risques majeurs.

VALIDE le remboursement des conférenciers à hauteur des montants de leurs justificatifs de déplacements (autoroute, train...) sur présentation de ceux-ci. Ces défraiements seront engagés sur l'exercice 2025 sur les dépenses du service proximité et cohésion ligne « risques majeurs » pour un montant maximum par conférencier de 200 €. Le nombre de conférencier à défrayer est de 5.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.